

Conseil communal de Gland / Interpellation de Christelle Giraud

Interpellation : « STEP du Lavasson dans les turbulences, quel rôle pour Gland ? »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Comme l'a concédé le Syndic lors du débat sur la Réponse à notre interpellation le 8 octobre dernier : « *C'est aussi le rôle de la Commune de Gland de pouvoir transmettre aussi un certain nombre d'éléments pour pouvoir rassurer sa propre population.* » (p.25 du PV). Depuis lors, le projet de STEP régionale a traversé quelques turbulences, ce qui nous conduit à déposer la présente interpellation.

Rappelons les trois récentes étapes, dont on nous a dit qu'elles ne regardaient pas le Conseil communal de Gland :

1. Le 10 novembre 2020, le Conseil communal de Nyon vote le principe d'une STEP unique, mais bloque le versement de la contribution du chef-lieu aux études jusqu'à ce qu'un PPA soit entré en force au Lavasson, et ré-étudie un « Plan B », à savoir la modernisation de la STEP de l'Asse. Ceci principalement en raison du flou autour de la gestion du projet et du retard pris par la Ville de Gland pour faire passer le PPA, et peut-être aussi à cause des réticences de la population et le déficit d'information.
2. Le 16 novembre 2020, la Municipalité de Luins, dont le Syndic ne cache pas son opposition à une STEP régionale puisqu'il est à la tête du mouvement « StopStepGland » (qui compte plus de 300 membres), dépose un Préavis détaillé, qui montre que :
 - a. Cela fait près de 10 ans que seule l'option Lavasson est envisagée, tant par l'APEC que par la Municipalité de Gland, ce qui confirme la thèse du « fait accompli » que je développais le 8 octobre ;
 - b. Dans un tel contexte, seul le projet Lavasson45 limité à l'épuration des eaux des 21 communes de l'APEC est susceptible d'être mené à bon port. La Municipalité de Luins se donnant une « feuille de route » pour y contribuer.
https://www.luins.ch/wp-content/uploads/2020/12/Luins_Pr%C3%A9avis_7_2020STEPregionale.pdf
3. Et finalement, le 30 novembre 2020, coup de théâtre, on apprend via un article du 24 heures signé par Yves Merz, que le comité de l'APEC propose l'abandon de la STEP régionale et de revenir au début 2021 avec un Préavis proposant la mise en œuvre rapide du projet Lavasson45.

Dans ce contexte turbulent, nous nous permetons les questions suivantes :

1. Rétrospectivement, quelle est l'appréciation de la Municipalité sur son action dans ce projet :
 - a. En tant que membre de l'APEC et possiblement de l'APECplus le plus impacté par le projet ?, Et
 - b. En tant que Commune siège chargée de longue date de légaliser le PPA requis ?
2. Sachant que le projet Lavasson45 constitue l'opportunité de réduire d'un tiers l'impact au sol du projet, de diminuer les nuisances, d'améliorer l'intégration paysagère et donc d'accélérer la réalisation, la Municipalité de Gland entend-elle s'engager pleinement sur cette voie, alors que les panes se multiplient à la Dullive ?

3. Le cas échéant, que pense la Municipalité des principales propositions de la « feuille de route » de la Municipalité de Luins, à savoir :
 - a. La nécessité de renforcer la gouvernance du projet (cf. maîtrise et efficience) ?
 - b. La demande d'une information régulière de l'opinion publique ?
 - c. L'attente que les communes directement impactées soient plus particulièrement associées pour assurer l'intégration paysagère du projet ?

4. A ces points partagés avec Luins, la Commune de Gland pourrait-elle ajouter un droit particulier de participer au projet afin de :
 - a. Veiller tout particulièrement à la réduction des nuisances olfactives ?
 - b. Comme demandé aussi à Nyon : pouvoir saisir les opportunités de valoriser les boues, en particulier au plan énergétique?

5. En fin de compte, notre Conseil peut-il être informé de la planification intentionnelle de la Municipalité pour assurer que l'eau de la Ville soit épurée correctement ?

Au vu des évolutions rapides sur ce dossier, nous aimerions pouvoir adresser cette interpellation à la Municipalité à l'avance et l'inviter à répondre lors de la séance du Conseil communal le 17 décembre 2020 (cf. art.74.3 de notre Règlement)

En vous remerciant par avance,

Gland, le 10 décembre 2020

Christelle Giraud, GDG

Jérôme Frachebourg, GDG

Cédric Amaudruz, GDG

Sébastien Bertherin, GDG

Yann de Siebenthal, GDG

Daniel Calabrese, GDG